

# SMEJ 2.0 RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

## Préambule :

Notre logiciel iNoé permet à l'ensemble des familles de pouvoir réaliser leurs inscriptions, réservations et paiements sur l'ensemble de nos accueils (périscolaire, cantine, mercredi et vacances scolaires) en ligne via le portail famille qui sera commun avec la crèche.

Ce logiciel demande une discipline mutuelle pour un fonctionnement optimal.

Ce document a pour but de définir les règles et les modalités qui seront nécessaires pour un bon déploiement et surtout un bon fonctionnement de ce service.

Pour information les Services proposés par notre commune n'ont pas de caractère obligatoire. Les services mis en place par la commune visent à harmoniser vie professionnelle, scolarité des enfants afin de permettre aux familles et aux enfants de pouvoir s'épanouir au quotidien avec les contraintes imposées.

## Procédure pour vous inscrire :

Pour les familles ayant déjà un dossier sur notre service.

Vous pourrez à partir du 19 juin 2023 accéder à votre portail familles et mettre à jour les informations et les documents demandés pour la nouvelle année scolaire (assurances scolaire et responsabilité civile, vaccins s'il y a eu des rappels, attestation d'approbation de notre règlement intérieur).

Pour créer votre mot de passe respecter bien les consignes demandées : **8 caractères maximum dont un chiffre, une minuscule et une majuscule.**

Pour vous connectez aller sur le lien suivant : <https://espacefamille.aiga.fr//11695333>

Cet espace vous permettra de renseigner toutes les informations nécessaires pour l'inscription de votre ou vos enfant(s) (fiche sanitaire, personnes habilitées à récupérer les enfants, coordonnées, adresse...). Vous pourrez également déposer l'ensemble des documents utiles (copie des vaccins, avis d'impôt, attestation CAF ou MSA, attestations d'assurances). Il est nécessaire d'utiliser le format PDF pour ne pas alourdir notre espace de stockage ;



Tout dossier incomplet ne permettra pas d'accéder aux réservations sur nos accueils.

Les familles ne désirant pas utiliser l'espace familles pourront continuer à utiliser le format papier et se déplacer au secrétariat du SMEJ pour réaliser leurs inscriptions

- **INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE**

Onglet **MA FAMILLE** :

- Bandeau Famille : vérifier les informations déjà saisies et compléter celles manquantes notamment dans la rubrique « coordonnées ».

Dans la rubrique « Parents » ajouter ou supprimer les personnes de l'entourage (vous les retrouverez pour chaque enfant dans l'onglet « Personnes autorisées »)

- Bandeau Enfant : vérifier les renseignements saisis et les compléter en utilisant les 4 onglets bleus du bas de page.

Pensez à renseigner les autorisations (OUI/NON) ainsi que les personnes autorisées.

Onglet **MES DOCUMENTS** :

Pour fournir un document, cliquer sur le document attendu dans la liste et le télécharger en passant par l'onglet « Select Fichiers » puis « Envoyer ».

**ATTENTION : Les dossiers doivent être envoyés en PDF**

- Bandeau Famille :
  - Attestation allocataire CAF
  - Avis imposition UNIQUEMENT si non affilié à la CAF Bouches du Rhône
  - Autres documents : Attestation de lecture et approbation du Règlement Intérieur et copie de jugement (séparation)
- Bandeau Enfant :
  - Attestation assurance responsabilité civile (associée à l'assurance habitation)
  - Attestation assurance Accident corporel (si l'enfant se blesse seul)
  - Copie des vaccinations
  - Fiche sanitaire

Onglet **DOCUMENTATION STRUCTURE** :

- Vous trouverez différents documents relatifs au service de la crèche et du SMEJ

Les modalités d'inscriptions en ligne :

**Pour les mercredis et les vacances scolaires** vos demandes de réservation sont validées par votre paiement. Il n'y aura plus de modification possible sauf sur justificatif précis (enfant malade, changement de situation professionnelles)

---

A savoir. Pour l'inscription des vacances scolaires deux forfaits s'appliquent :

Forfait semaine

Forfait semaine sans mercredi



Il faudra être vigilant de bien cocher l'ensemble des jours correspondants au forfait désiré pour éviter des erreurs d'inscription.

**Pour la cantine et le périscolaire matin et soir** les modalités de réservation restent inchangées concernant les procédures antérieures.

Concernant les inscriptions aux différents séjours qui seront proposés durant l'année scolaire, seuls les dossiers papiers à retirer et rendre au guichet unique du SMEJ resteront possibles (aucune réservation et paiement en ligne pour l'instant).